EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} juin 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents		Qui ont pris	
	En	part à la	
au Conseil	exercice	délibération	
municipal			
23	23	22	

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur

L'an deux mille vingt-deux le premier du Mois de Juin

Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Alain BARRES, Eric TUPHE, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Laurent SAIGNIE, Béatrice CHEVALLET, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Annie COUDERC, Françoise ALRIQ

Date de la convocation: 18 mai 2022

Date d'affichage : 18 mai 2022

Vote: Pour: 23

Contre: 0

Abstention: 0

Présents par procuration: Véronique BOREL donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Danielle ROLLAND donne pouvoir à Christian GRAS, Béatrice THOMAS donne pouvoir à

Eric TUPHE

Absent : Aurélien TISSIER.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: Raccordement en AEP de Cresponnet et rénovation du château d'eau du Martinet

Demande de subvention Contrat de relance et de transition énergétique 2022

Monsieur le Maire rappelle que le projet consiste à raccorder le hameau de Cresponnet au réseau AEP puisqu'il est actuellement dépendant d'une source privée mis en danger par les épisodes de sécheresses récurrents. De même ce raccordement est prévu depuis le château d'eau du Martinet, remis en fonctionnement à cette occasion et permettant de structurer une réserve d'eau pour toute la partie bourg et ouest de la ville en cas de faiblesse du château d'eau de Bonnevie. Enfin la présente opération permet de raccorder le hameau du Martinet-Ampala à ce château d'eau pour éviter les désagréments d'être en bout de réseau comme c'est le cas actuellement (chutes de pressions, qualité altérée par les dépôts, etc.).

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2022 015-200071702-20220601-DE_2022_077-DE

EAU DE QUALITE POUR TOUS - TRAVAUX					
POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT	
RACCORDEMENT AEP CRESPONNET ET DU CHÂTEAU D'EAU DU MARTINET	37 808,00 €	DETR 2021	24,7%	9 354,50 €	
REHABILITATION INTERIEURE DU CHÂTEAU D'EAU DU MARTINET	3 000,00 €	CRTE 2022	50%	20 404,00 €	
TOTAL HT TOTAL TTC	40 808,00 € 48 969,60 €	TOTAL	73%	29 758,50 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

- SOLLICITE une subvention de <u>20 404.00 €</u> auprès de la Préfecture du Cantal au titre du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) pour l'année 2022.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus d'ici la fin de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret $n^{\circ}2006-1657$).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2022 015-200071702-20220601-DE_2022_077-DE